

MAQUETTE DE LA FORMATION DOCTORALE DE L'ED SHS N°473 (Offre pour 2020-2021)

Le doctorat équivaut à 180 crédits dont 60 crédits pour la formation doctorale et 120 crédits pour la thèse

La maquette ci-dessous constitue l'ensemble de la formation doctorale et non la formation annuelle

Validation par l'Ecole doctorale de 30 crédits

Module A1 (12 crédits) Formation méthodologique et interdisciplinaire

2 éléments obligatoires (1 élément obligatoire pour les salariés)

- valorisation du doctorat
- séminaire interdisciplinaire ED (élément obligatoire pour les salariés)

1 élément au choix (2 éléments au choix pour les salariés)

- journées carrières
- participation à 3 Cafés-Doc (fortement recommandée pour les internationaux)
- humanités numériques : les données de la recherche dans les thèses de doctorat
- Aux marges ? Audio-visuel, littérature jeunesse et Sciences Humaines et Sociales en traduction
- analyser des données avec un logiciel tableur (calc, excel)
- communication numérique et sciences sociales
- formations numériques (plaquette du Collège Doctoral) – 2 jours de formation
- autre formation méthodologique du Collège Doctoral – 2 jours de formation
- toute formation équivalente suivie dans un autre établissement en France ou à l'étranger avec accord de l'ED

Module B1 (6 crédits) Langues au choix

- niveau en langue anglaise B2 ou C1 selon le laboratoire ou possibilité d'une autre langue (modalités sur le site de l'ED SHS)
- validation par les : CAPES, Agrégation, DUFL, Master en langue
- validation obligatoire du français pour les non-francophones

Module A2 (12 crédits) Connaissance du milieu professionnel – 2 éléments à choisir dans la liste suivante

- parcours enseignement supérieur et recherche (plaquette du Collège Doctoral) - 2 jours de formation
- administration et valorisation de la recherche
- concevoir et gérer des programmes scientifiques en milieu interculturel
- parcours connaissance de l'entreprise et création d'entreprise (plaquette du Collège Doctoral) - 2 jours de formation
- autre formation professionnelle du Collège Doctoral (2 jours de présence au même module=validation) ou d'un autre organisme
- validation de l'activité complémentaire rémunérée des doctorants contractuels pendant la durée de la thèse – 120h minimum
- expérience professionnelle en milieux associatifs, socio-éducatifs, culturels ou artistiques (fournir attestations)
- statut salarié pendant 1 an minimum (*travail de 50 à 100%*) ou retraité (validation du module)

Validation par le laboratoire de 30 crédits

Module C1 (14 crédits) Séminaire scientifique - 2 éléments à choisir dans la liste suivante

- séminaire disciplinaire de laboratoire 1
- séminaire disciplinaire de laboratoire 2
- séminaire interdisciplinaire de l'ED 1 (différent du séminaire validé en A1)
- séminaire interdisciplinaire de l'ED 2 (différent du séminaire validé en A1)
- validation du statut salarié pendant 1 an minimum (*travail de 50 à 100%*) selon la politique du laboratoire:
- Université d'été
- Autre manifestation scientifique : colloque, ... (*sur proposition du doctorant avec accord du laboratoire*)

Module D1 (8 crédits) Initiative scientifique - 1 élément à choisir dans la liste suivante

- participation aux activités du laboratoire ou de l'ED (*co-organisation ou participation active à : journées d'études, colloques, journées « jeunes chercheurs », mandat association des doctorants ou mandat universitaire, projet ANR, exposition, performance artistique, ouvrage, traduction, actes de colloques, collaboration en groupe de travail, workshop...*)
- validation d'un stage d'au moins 1 mois (*bors université d'inscription et bors cotutelle*) : recherche en centre spécialisé, archives, bibliothèque, entreprise...
- validation du séjour de plus de 3 mois à l'étranger pour tout doctorant
- validation du statut salarié pendant 1 an minimum (*travail de 50 à 100%*) selon la politique du laboratoire

Module D2 (8 crédits) Diffusion de la recherche

- 1 communication orale (JE, Colloque, Symposium ou séminaire de recherche) + 1 communication orale ou 1 poster + 1 article accepté ou mis en ligne dans une revue labellisée ou 1 article dans un support à comité de lecture

NB ► 1 séminaire = 3 journées d'études ou 1 journée d'études + 1 colloque de 2 jours = 20 heures